

## Vers la relance des chantiers AADL à l'arrêt

Page 4

## LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4409 - Ven. 23 - Sam. 24 février 2018 - Prix : 10 DA

Collecte des ordures ménagères à Béjaïa

Trois entreprises suspendent leurs prestations faute de paiement

Page 24

Afin de combler le déficit dans le secteur

## Réception de plus de 150 projets touristiques cette année

Page 3

## Les enjeux d'une trêve à Ghouta-Est

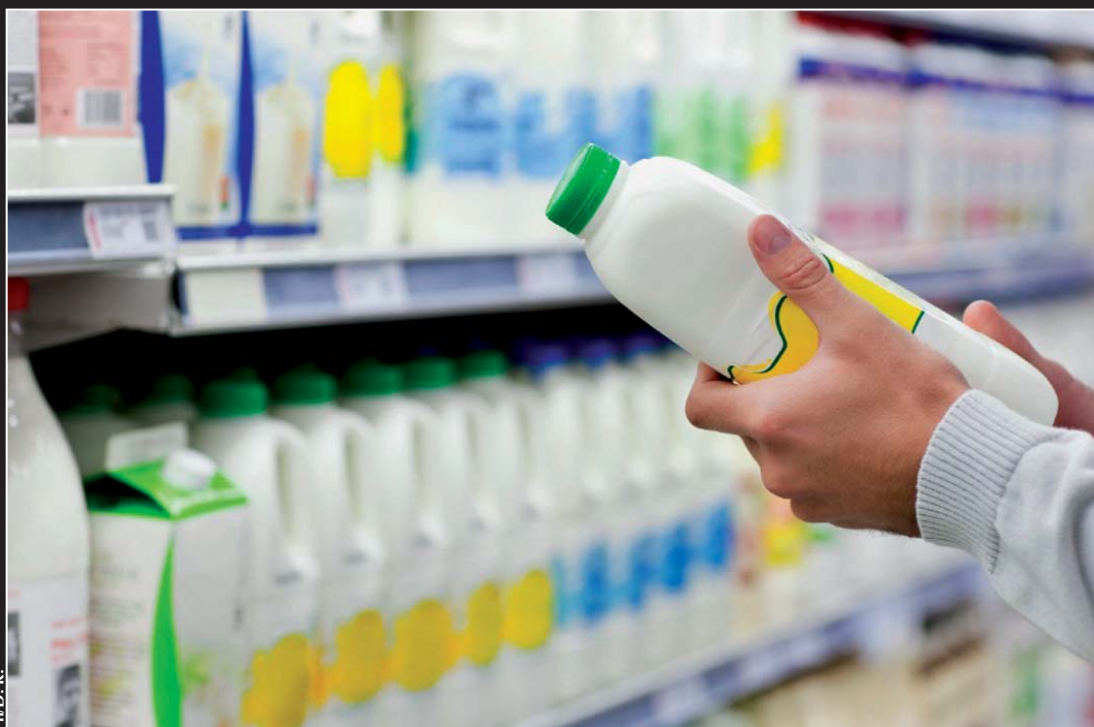
Par Mohamed Habili

**M**aintenant que l'assaut final est donné par l'armée syrienne pour reprendre Ghouta-Est dans la périphérie de Damas, impossible de ne pas relever les similitudes de cette bataille avec la bataille d'Alep, tant dans son déroulement que dans les réactions qu'elle suscite sur la scène internationale. Comme lors de la phase finale de la bataille d'Alep, on assiste aujourd'hui à une levée de boucliers occidentale, cette fois-ci d'ailleurs de façon plus marquée en Europe qu'aux Etats-Unis, soi-disant pour faire cesser le massacre des civils, en réalité pour empêcher l'écrasement d'une rébellion utile aux intérêts stratégiques régionaux des puissances en question. La trêve de 30 jours réclamée à cor et à cri, si elle devait être adoptée dans les conditions posées par la rébellion et ses soutiens extérieurs, les ennemis mortels du régime de Damas, non pour ce qu'il est du reste, mais pour son appartenance à l'autre camp, non seulement briserait l'offensive au moment précis où elle touche au but, mais rendrait improbable sa reprise. Et si malgré tout elle devait reprendre, on peut être sûr que ce ne serait ni au point où elle s'est interrompue ni dans les mêmes conditions générales. De tous les pays européens, c'est la France, le pays responsable au premier chef de l'état actuel de la Libye, qu'on voit naturellement s'agiter le plus pour obtenir la trêve «humanitaire», destinée en réalité à sauver le bastion rebelle aux abords immédiats de la capitale syrienne.

Suite en page 3

## Prix des dérivés laitiers

## Le ministère du Commerce ouvre une enquête sur la hausse anarchique



P.H.D. R.

Depuis quelque temps, des hausses pratiquement généralisées à tous les produits laitiers et dérivés sont constatées sur le marché. Les commerçants et les citoyens ont été surpris par une augmentation injustifiée et inattendue des tarifs, notamment pour les yaourts et les fromages, de différentes marques. Des actes qui pénalisent le consommateur en premier lieu, mais également l'Etat qui consacre annuellement des milliards de dinars pour le soutien de la filière lait. Lire page 2

Dégradation et perte des fusils de chasse remis dans les années 1990

## Bedoui annonce le remplacement des armes et l'indemnisation des propriétaires

Page 2

Patrimoine/Peinture

## Le Bastion 23 célèbre «La Casbah en aquarelle»

Page 13

Prix des dérivés laitiers

# Le ministère du Commerce ouvre une enquête sur la hausse anarchique

■ Depuis quelque temps, des hausses pratiquement généralisées à tous les produits laitiers et dérivés sont constatées sur le marché. Les commerçants et les citoyens ont été surpris par une augmentation injustifiée et inattendue des tarifs, notamment pour les yaourts et les fromages, de différentes marques. Des actes qui pénalisent le consommateur en premier lieu, mais également l'Etat qui consacre annuellement des milliards de dinars pour le soutien de la filière lait.

Par Meriem Benchaouia

Le ministre du Commerce est revenu sur cette flambée vertigineuse des prix des produits laitiers et dérivés. S'exprimant devant les députés, Mohamed Benmeradi, a annoncé qu'une enquête est actuellement menée par ses services auprès des grands producteurs des produits laitiers pour «comprendre les raisons des augmentations affichées ces dernières semaines notamment sur les prix du yaourt». Répondant à la question du député Hassan Laribi (Alliance Adala-Ennahda-Bina) sur les raisons des augmentations «anarchiques» des prix de certains produits de large consommation, le ministre a précisé que le suivi permanent sur le terrain par les services du ministère montre que les augmentations enregistrées récemment n'ont pas touché les produits de large consommation mais plutôt certains produits dont les dérivés du lait, précisant que son département a réagi en lançant une enquête auprès des producteurs. A une autre question du député Djamel Kigane du parti Rassemblement national démocratique (RND) sur les raisons de la hausse des prix des produits de large consommation, le ministre a affirmé que les mesures nécessaires seront prises en cas de dépassements signalés concernant les prix des produits laitiers, rappelant, dans ce sens, que ces produits sont interdits depuis longtemps d'importation. Pour ce qui est de la hausse des prix des légumineuses, M. Benmeradi a déclaré que cette hausse est induite par l'augmentation des prix de ces produits sur le marché mondial, d'autant que leur production en Algérie est quasi inexistante. «Cependant, le marché local n'a connu aucune perturbation dans l'approvisionnement de ces produits ni dans la distribution» a fait savoir le ministre, soulignant que le choix de l'Algérie de se diriger vers la céréaliculture à l'instar des lentilles va contribuer à améliorer l'approvisionnement du marché. M. Benmeradi a ajouté, à l'adresse des deux députés, que les services du contrôle extérieur veillent au strict respect des prix réglementés ou plafonnés, exclus de la libéralisation des prix en 2003. Concernant les autres produits de consommation, a ajouté le ministre, leurs prix restent soumis à la loi de l'offre et de la demande mais conformément aux règles de la concurrence libre et loyale. L'entrée en vigueur de la loi de

finances 2018, dans son volet relatif à l'augmentation des droits de Douanes et de taxe intérieure de consommation (TIC) sur certains produits, a contribué à la hausse des prix des produits en question, a affirmé le premier responsable du secteur, ajoutant que ces hausses ne constituent aucunement un fardeau pour le consommateur vu qu'elles touchent les produits non essentiels. Saluant les efforts de l'Etat visant à préserver le pouvoir d'achat des citoyens et à assurer la stabilité du marché, M. Benmeradi a fait savoir que 6 milliards de DA ont été dépensés durant les trois dernières années du Fonds de compensation des frais de transport au Sud du pays, outre 12 milliards de DA entre 2011 et 2017 pour subventionner les prix du sucre et de l'huile.

M. B.



Ph.D.R.

Dégradation et perte des fusils de chasse remis dans les années 1990

## Bedoui annonce le remplacement des armes et l'indemnisation des propriétaires

La restitution des armes remises par leurs propriétaires aux autorités dans les années 1990, s'est une fois de plus invitée avant-hier à l'Assemblée nationale populaire (ANP) lors de la séance plénière consacrée aux questions orales destinées à Noureddine Bedoui, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. A ce sujet, ce dernier annoncera «le remplacement et l'indemnisation» en faveur des propriétaires ou de leurs ayants droit des fusils perdus ou détériorés. A ce titre, intervenant lors d'une séance plénière, présidée par le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Saïd Bouhadja, en réponse à une question du député Boualem Bousmaha sur les mesures prises pour la restitution des fusils de chasse à leurs propriétaires, le ministre, évoquant les «étapes» réglementaires par lesquelles passait l'opération de restitution des armes, a affirmé qu'«après évaluation de l'état de l'arme ou la confirmation de l'impossibilité de la restituer à son propriétaire en raison de sa perte» ou à cause de «son affectation dans le cadre de la lutte contre le terrorisme», il sera procédé, dans le cadre de la deuxième étape de l'opération de restitution des armes, au remplacement «par une autre qui correspond à celle d'origine» et à «l'indemnisation des propriétaires».

Ainsi, le ministre de l'Intérieur expliquera que sur la base de l'avis de la commission de sécurité de wilaya, et à partir des résultats de l'enquête des services de sûreté, une «estimation approximative du fusil» sera évaluée en vue d'estimer l'«indemnisation financière». Ceci étant, auparavant, Noureddine Bedoui fera savoir au député que la restitution des fusils de chasse «déposés dans les années 90 par les citoyens auprès des services de sécurité» aura lieu après «enquête obligatoire» pour s'assurer de la moralité et de la crédibilité des concernés. Aussi, rappelant le cadre juridique et réglementaire régissant ce dossier, il indiquera que «la restitution des armes en bon état à leurs propriétaires identifiés, et ce après l'enquête obligatoire des services de sécurité pour s'assurer de la moralité et de la crédibilité des concernés». En outre, soulignant que «la restitution n'est pas tributaire de la présentation du permis de possession étant donné que les services de wilayas se chargent de la régularisation ultérieure», il fera savoir dans ce contexte que «l'arme est restituée à son propriétaire ou à ses ayants droit en cas de décès ou à son tuteur légalement habilité en cas d'incapacité physique ou morale, en vertu des décisions de restitution établies par les walis après approbation de la commission de sécurité de la wilaya».

1 185 armes déclarées dont 592 régularisées

Par ailleurs, sur les quantités de fusils de chasse remises à l'époque aux autorités sécuritaires à travers les brigades de gendarmerie et commissariats de police, Bedoui indiquera que «le nombre d'armes déclarées s'élève à 1 185 unités dont 592 ont été régularisées à travers la délivrance de permis de possession». Ajoutant à ce propos que «161 armes ne portent pas de numéro de série, et feront l'objet d'un traitement et de régularisation à travers l'activation des mesures d'expertise balistique, conformément aux dispositions du décret 98-96, définissant les modalités d'application de l'ordonnance 97-06, relative au matériel de guerre, aux armes et munitions». Dans ce cadre, soulignant que «des instructions ont été données aux walis pour la restitution des armes ne comportant pas de numéros de série à leurs propriétaires identifiés, et ce après leur enregistrement auprès des services de sécurité», il dira que «l'opération d'identification des autres armes se poursuit toujours et de manière intensive à travers l'exploitation des fichiers d'armes élaborés par les wilayas et les informations contenues dans les requêtes introduites par les citoyens ainsi que toutes les données disponibles». Pour cela, poursuivra le ministre de l'Intérieur, «une cellule inter-



ministérielle a été mise en place au niveau du ministère pour assurer la coordination entre les différents intervenants dans la mise en œuvre de mesures de restitution et de suivi de leur application avec la prise en charge des difficultés pouvant en découler», en vue d'examiner «au cas par cas» et à «la prise en charge les difficultés enregistrées». Dans ce contexte, assurant de la poursuite de la lutte contre toute menace à la sécurité des citoyens et aux biens, Bedoui relèvera que la décision de restitution des fusils de chasse déposés par les citoyens auprès des services de sécurité en 1992 et 1993 par «mesure préventive afin d'éviter la prise par les groupes terroristes et leur usage dans leurs attaques», est la conséquence du «rétablissement de la sécurité et la stabilité» dans le pays.

Lynda Naili



Afin de combler le déficit dans le secteur

# Réception de plus de 150 projets touristiques cette année

■ Le département du tourisme se dote de nouveaux projets pour combler le déficit actuel en infrastructures. Selon le responsable du secteur, plus de 150 projets touristiques seront réceptionnés au cours de l'année 2018.

Par Louiza Ait Ramdane

Le secteur du tourisme accuse un déficit criant en matière d'infrastructures d'hébergement. Les projets du secteur public ou privé jusqu'à présent n'ont pas suffi pour faire face à ce manque. Pour récupérer, notamment les touristes algériens qui préfèrent passer leur vacances dans un pays voisin, le gouvernement a décidé de prendre les choses en main et de consacrer une enveloppe financière conséquente pour développer ce secteur, en engageant des projets dans ce sens. Selon le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Hassan Mermouri, en visite de travail dans la wilaya d'Oran, quelque 760 projets touristiques sont en cours de réalisation, soulignant que la cadence accélérée de réalisation permettra de réceptionner entre 150 et 200 projets avant la fin de l'année en cours. Le taux de croissance d'investissement dans le domaine du tourisme en Algérie est estimé à 7%, a-t-il par ailleurs fait savoir, estimant que c'est un taux satisfaisant concordant avec les standards internationaux. S'agissant de la wilaya d'Oran, le ministre a indiqué que le taux d'avancement des projets touristiques en réalisation en prévision des Jeux méditerranéens avoisine les 50%, ajoutant que la cadence des travaux permet de recevoir l'ensemble des projets avant la date de ce grand rendez-vous sportif. La capacité d'accueil au niveau de la wilaya, estimée actuellement à 15 000

Hassan Mermouri, ministre du Tourisme et de l'Artisanat



lits, se verra augmentée pour atteindre 26 000 lits dans les deux prochaines années et 50 000 dans les cinq années à venir, a-t-il fait savoir. «*Nous ne nous préoccupons pas seulement de la quantité mais aussi de la qualité*», a déclaré Hassan Mermouri, faisant remarquer qu'un respect des standards internationaux a été constaté dans les projets en réalisation. Concernant l'équipement hôtelier, il a affirmé que la production nationale est en train de se frayer

un chemin dans la chaîne de production, ajoutant que plusieurs ateliers, ainsi qu'une usine spécialisée dans la production dans ce genre d'équipements hôteliers à Oran, proposent des produits de bonne qualité, adaptables selon les besoins du client. Dans un autre sillage, le ministre a exhorté les agences de voyages à drainer des touristes étrangers et ne pas se limiter à organiser des voyages à l'étranger au profit de leurs concitoyens. Il a estimé, à ce

propos, que la promotion du tourisme intérieur peut être un socle pour le développement du tourisme. Hassan Mermouri a inauguré, lors de cette visite, quatre hôtels 3 et 4 étoiles dans les districts de Bir El Djir et Oran et posé la première pierre d'un village touristique à Kristel d'une capacité de 1 100 lits, qui permettra de créer 2 500 postes d'emploi directs et indirects. Le ministre a, par ailleurs, effectué une visite à la mosquée pôle Abdelhamid Ibn Badis à Oran. L. A. R.

Licenciement de plusieurs enseignants grévistes à Alger

## Benghebrit passe à l'action mais rassure les élèves

Le ministère de l'Éducation nationale est passé à l'action pour ce qui est des menaces de licenciement proférées. En effet, après avoir licencié 581 enseignants grévistes dans la wilaya de Blida, des enseignants de la wilaya d'Alger ont reçu jeudi des décisions de licenciement. Après deux mises en demeure accompagnées de la décision de justice prononçant l'illégalité de leur grève, la ministre de l'Éducation est passée à l'action en licenciant des enseignants de la wilaya d'Alger. Elle a donc «*licencié plusieurs enseignants qui étaient en grève et d'autres qui ne l'étaient pas !*», nous confirme une enseignante qui a été licenciée bien qu'elle n'était pas en grève. De son côté, dans un message adressé aux élèves et à leurs parents, publié sur les réseaux sociaux, en réaction aux différents mouvements de grève enclenchés par les syndicats, dont le Cnapeste, la ministre de l'Éducation nationale a tenu à

rassurer les élèves, affirmant que «*toutes les mesures sont prises*» pour leur garantir leur droit constitutionnel à l'enseignement. «*A vous de travailler, d'être assidus. A nous de garantir l'encadrement nécessaire et de vous assurer que nous tiendrons compte de la complexité de la situation qui vous a été imposée*». Pour Benghebrit, il est tout à fait clair que «*les élèves ne peuvent payer le prix d'une sur-enchère syndicale qui fait fi des lois de la République*». Rassurant par la même occasion les parents, elle a estimé que «*malgré les dangers que font peser sur l'école publique gratuite les parents et leur sens de la responsabilité, particulièrement la Fnap et l'Anpe pour leur accompagnement des élèves et la sen-*

*sibilisation des enseignants*». Tout en exprimant également sa sensibilité quant à la situation «*stressante*» que les élèves ont eu à subir, Benghebrit a souligné que son ministère a déployé «*tous les efforts possibles*» pour leur éviter de vivre une telle situation, rappelant les séries de rencontres «*marathonniennes*» jusqu'à des heures tardives de la journée avec les syndicats du secteur dont le Cnapeste, rencontré dans le cadre de réunions bilatérales et groupées. «*Jusqu'à la veille du déclenchement de la grève illimitée, j'ai personnellement rencontré le coordonnateur du Cnapeste avec certains des membres du bureau national, pour les dissuader de recourir à cette action extrême, en vain*», a-t-elle écrit. «*J'ai conscience que vous êtes doublement pénalisés : non seulement vous n'avez pas eu cours pendant un certain temps, mais vous constatez que vous accumulez les retards alors que vos camarades*

*qui ont les moyens suivent des cours particuliers*», a déploré la ministre, relevant l'existence des lois de la République qui obligent la garantie d'une scolarité «*apaisée*». S'adressant par ailleurs aux fonctionnaires du ministère de l'Éducation, la ministre a fait savoir que son département ministériel consent des efforts pour résoudre les problèmes socioprofessionnels qui peuvent être, améliorer les conditions de travail et améliorer leurs compétences professionnelles, étape qu'elle a qualifiée, d'essentielle pour aller vers une école de qualité. Selon elle, la situation actuelle apprend au ministère l'urgence de cibler, dans la formation continue mais également dans la formation initiale des ENS, «*les dimensions relatives à l'éthique et à la morale, liée au métier de l'enseignant dans ses rapports avec les élèves et avec la réglementation et au droit auquel tout fonctionnaire doit se conformer*». Pour

### LA QUESTION DU JOUR

#### Les enjeux d'une trêve à Ghouta-Est

Suite de la page une

De par cette proximité, justement, Ghouta orientale n'est pas une place forte comme une autre, elle est la pointe avancée de la rébellion pro-occidentale dans le cœur du dispositif de défense syrien. Sa chute aurait un impact non moins important que celle d'Alep, peut-être même davantage, et sinon concrètement du moins au plan symbolique. La rébellion dans sa diversité a perdu pied quasiment dans l'ensemble de la Syrie, mais elle est parvenue à conserver ce bastion, d'autant qu'elle n'a pas regardé au prix humain, qui présente cet avantage de mettre Damas à portée de ses obus. Il est évident que l'armée syrienne ne va pas s'arrêter en si bon chemin, à deux doigts de libérer Ghouta. Son assaut final ayant commencé seulement dimanche dernier, il faut croire qu'elle est déjà près de se conclure, à bien saisir en tout cas les cris d'orfraie des amis étrangers de l'opposition. Il est vrai que ces cris sont poussés dans un concert plus vaste, comprenant entre autres la note particulière des organisations humanitaires réellement soucieuses des souffrances endurées par les populations civiles. Reste qu'on ne sait pas si ces dernières sont sur place de par leur propre volonté ou parce qu'elles sont prises en otages par les groupes rebelles, qui dans ce cas se serviraient d'elles comme d'un bouclier, ainsi que l'affirme Damas. A se guider sur le précédent d'Alep, d'autant que lui-même n'est pas unique, les batailles dans cette guerre s'étant la plupart du temps terminées par des accords d'évacuation des vaincus, le plus souvent en direction d'Idlib, on devrait normalement s'attendre à un cessez-le-feu, mais pas à celui qu'en ce moment même des membres du Conseil de sécurité tentent d'arracher à la Russie, car celui-ci équivaldrait à une victoire des ennemis du régime syrien qui sont aussi les siens. Même les batailles les plus acharnées, les plus meurtrières, et les plus longues prennent fin. Dans ce cas précis de deux choses l'une : soit qu'elle se termine comme les précédentes, soit qu'elle s'arrête sur ordre du Conseil de sécurité, et dans ce cas elle n'est près de reprendre, elle est perdue par l'armée syrienne et ses alliés.

M. H.

rappel, des séances de rattrapage des cours en retard suite à la grève des enseignants devraient être programmés les samedis matin et les mardis après-midi durant la première semaine des vacances de printemps, a-t-on appris de sources concordantes du ministère de l'Éducation et des syndicats du secteur.

Thinherine Khouchi

## Logements

## Vers la relance des chantiers AADL à l'arrêt

■ Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar, a affirmé, jeudi, que les chantiers des logements AADL à l'arrêt dans certaines wilayas, en raison de la lenteur de certains entrepreneurs notamment étrangers, seront relancés.

Par Ihsane Ch.

Des rencontres sont prévues avec les entrepreneurs choisis pour la relance de ces chantiers à travers 20 wilayas, a indiqué le ministre, lors d'une séance plénière de l'APN, consacrée aux questions orales. A une question du député Seloua Laaloui du Rassemblement national démocratique (RND) sur les mesures prises pour mettre fin à la lenteur des chantiers AADL dans la wilaya de Souk Ahras, M. Temmar a précisé que le retard ne concernait pas uniquement cette wilaya mais une vingtaine de wilayas, affirmant que ce retard sera rattrapé, à travers la relance de tous les chantiers. La wilaya de Souk Ahras a bénéficié d'un programme de réalisation de 2 300 logements de type location-vente, dont 1 500 unités dans la commune de Souk Ahras où le taux de réalisation du chantier n'a pas dépassé 8%, a-t-il fait savoir. L'AADL a adressé une mise en demeure à l'entrepreneur en charge du chantier, a-t-il précisé, soulignant la prise des procédures légales nécessaires à son encontre s'il ne se conformait pas à cette dernière. Pour ce qui est du retard accusé dans la réalisation de 300 logements dans la commune de Sedrata dans la même wilaya, le ministre a indiqué que cela était dû à l'attribution de la société chinoise en charge du projet, ce qui a contraint l'agence AADL à résilier le contrat et à choisir un autre entrepreneur qui a été vivement appelé à rattraper le retard. S'agissant du projet des 500 logements AADL dans la commune de Medaourouch qui a également accusé un retard de réalisation, M. Temmar a précisé que le retrait de la société turque en charge de la réalisation a contraint l'agence AADL à négocier avec des sociétés nationales pour relancer le projet, ajoutant que l'agence attend l'aval du Conseil du gouvernement pour lancer les travaux de ce chantier. La wilaya de Souk Ahras a bénéficié d'un quota supplémentaire de 1 700 logements, hissant ainsi le nombre des logements AADL en cours de réalisation

dans la wilaya à 4 000 unités, alors que 4 570 souscripteurs se sont acquittés de la première tranche du coût du logement, précise le ministre. Les 570 souscripteurs restants, dont les logements n'ont pas encore été programmés, seront pris en charge au sein du quota réservé à cette wilaya en 2019, a-t-il poursuivi, réitérant l'engagement de l'Etat à assurer un logement aux souscripteurs ayant payé la première tranche. A une question du député Messaoud Amraoui (Union Nahda-Adala-Bina) sur le retard accusé dans la réalisation de 800 logements AADL prévus à Biskra, le ministre a rappelé que cette wilaya avait bénéficié d'un programme pour la réalisation de 2 200 logements AADL.

S'agissant du retard accusé dans la réalisation de 800 logements à l'ouest de Biskra, dont le taux d'avancement des travaux ne dépasse pas 9%, M. Temmar a expliqué que ce retard était dû à l'attribution de l'entrepreneur qui a été remplacé par un



autre entrepreneur national après la résiliation de son contrat, ajoutant que son département attend l'aval du Conseil des ministres pour achever ce programme. Concernant le logement public aidé (LPA), le pre-

mier responsable de l'Habitat a relevé un déphasage entre le règlement des aides dans le cadre de la Caisse nationale du logement (CNL) et le rythme de réalisation de ces logements, précisant que le décret exécutif

de janvier 2018 fixant les niveaux d'aides directes de l'Etat pour l'acquisition d'un logement rural ou individuel permettrait de conférer davantage de rigueur à la réalisation des projets.

I. C./APS

## Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Ouverture lundi de la 48<sup>e</sup> session ordinaire

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (AfCHPR) se réunira apremain à son siège à Arusha, Tanzanie, jusqu'au 23 mars prochain pour tenir sa 48<sup>e</sup> session ordinaire, a indiqué, hier, un communiqué de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, parvenu à notre rédaction. Ainsi, après l'adoption de l'ordre du jour, les juges de l'AfCHPR durant le premier jour de cette 48<sup>e</sup> session ordinaire, procéderont en premier lieu à l'examen du rapport de la délégation de la Cour au 30<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine, notamment dans ses volets portant sur l'étude de la finalisation du Fonds d'affectation spéciale pour la Cour, de la politique régissant la coopération entre la Cour et les partenaires, de l'harmonisation des avantages des responsables élus, et du relèvement du statut du président de la Cour. En outre, les juges de l'AfCHPR consacreront le deuxième jour de leur rencontre à une réunion avec

leurs homologues de la Cour de la Cedeao (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) dont leur visite à la Cour prendra fin jeudi prochain. Par ailleurs, pour le restant des journées consacrées à cette 48<sup>e</sup> session ordinaire de l'AfCHPR, outre la présentation, le 15 mars prochain, du processus de réforme des organes par le Bureau du président de la CUA, les juges, avant d'arrêter la date de la tenue de la prochaine session, procéderont à l'examen de plus de 15 demandes, requêtes et autres plaintes d'ordres différents déposées à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Les magistrats africains devront également statuer sur des affaires devant faire l'objet de délibérations. Les juges auront aussi à étudier le document d'étude sur les réparations de justice arrêtées par l'AfCHPR en faveur des plaignants, ainsi que l'examen du rapport sur la mise en œuvre des décisions de la Cour. Enfin, outre la commémoration de la Journée

internationale des femmes, prévue pour le 8 mars, cette 48<sup>e</sup> session ordinaire de l'AfCHPR examinera par ailleurs le projet de politique de formation 2018-2020, ainsi que projet de création du Réseau des anciens juges de la Cour.

## Les juges de la Cour de justice de la CEDEAO visitent la Cour africaine

Les juges de la Cour de justice de la Cedeao effectueront une visite de travail d'une semaine à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, à Arusha, Tanzanie, du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2018, en vue d'échanger des expériences et de partager les connaissances judiciaires, selon un deuxième communiqué de l'AfCHPR. A ce sujet, Sylvain Oré, président de la Cour africaine, a déclaré que la visite est la continuation du renforcement des liens avec les Cours régionales sur le continent

et «apprendre les meilleures pratiques en vue d'améliorer et d'incorporer les normes les plus élevées dans la dispensation de la justice dans le continent», a indiqué la même source. Les sept juges basés à Abuja, sous la conduite du président de la Cour de justice de la Cedeao, le juge Jérôme Traoré, s'entretiendront avec leurs homologues de la Cour africaine sur la protection des droits de l'homme en particulier et l'administration de la justice dans son ensemble, a ajouté la même source. En outre, poursuivra le document, la délégation effectuera également des visites de courtoisie à la Cour de justice de l'Afrique de l'Est (EACJ) et au Mécanisme des Nations unies pour les tribunaux pénaux internationaux (MICT), tous deux basés à Arusha. L'AfCHPR et la Cedeao-CCJ signeront également un mémorandum d'accord, a conclu communiqué de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Lynnda Naili

## À l'échelle nationale

La wilaya de Blida 4<sup>e</sup> source de revenus du Trésor de l'Etat

La wilaya de Blida est la 4<sup>e</sup> source de revenus du Trésor de l'Etat public à l'échelle nationale, a révélé jeudi le ministre des Finances, Abderrahmane Raouia. Dans un point de presse, tenu en marge d'une visite d'inspection à de nombreuses structures relevant de son secteur dans cette région du centre, M. Raouia a déclaré que la wilaya de Blida est considérée comme «le 4<sup>e</sup> pourvoyeur

de revenus du Trésor de l'Etat», car, a-t-il dit, il s'agit d'une wilaya agricole et industrielle d'importance, avec de grands investissements économiques. Le ministre a signalé, en outre, un «développement et une amélioration» futures dans le rendement réalisé dans le budget de la wilaya, qu'il a qualifié de «bon et de particulier» et ce, grâce, a-t-il dit, à l'ouverture et la modernisation des institutions finan-

cières et leur équipement avec un système informatique efficient, parallèlement aux facilitations introduites en matière de fiscalité. Il a estimé que cette première visite de terrain à Blida sera suivie par d'autres visites similaires à d'autres wilayas, soulignant qu'il est «très important d'ouvrir des centres d'impôts et bancaires de proximité, au vue de leur contribution dans la relance de l'économie

nationale». Durant cette visite de travail dans la wilaya, le ministre des Finances a procédé à l'inauguration de centres d'impôts de proximité à Blida, Mouzaia, Boufarik et Ouled Aich, une agence de la Banque d'agriculture et de développement rural (BADR) à Mouzaia et une agence de la Banque extérieure d'Algérie à Blida.

Fahem N.



Circuit informel

# Des «sommés énormes» déposées dans les banques, selon Raouia

■ Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouia, a dévoilé, jeudi à partir de Blida, que des «sommés énormes» ont été introduites dans les banques à partir du marché parallèle, grâce aux mesures engagées par les services publics, prévoyant un «meilleur résultat» dans le domaine à l'avenir.

Par Younés F.

Des «sommés énormes» (dont il n'a pas donné le chiffre) ont été introduites dans les banques à partir du marché parallèle, grâce à certaines mesures engagées par les services publics, a souligné M. Raouia dans un point de presse tenu en marge d'une visite d'inspection à de nombreuses structures relevant de son secteur dans la wilaya, estimant, en outre, que la loi de finances 2018 offre des opportunités aux promoteurs des nouveaux produits bancaires, dits islamiques, dont la mise en œuvre va contribuer à une amélioration dans l'économie nationale. S'agissant de la note émise mercredi par la Banque d'Algérie, instruisant les banques de donner davantage de souplesse aux opérations de dépôts de fonds et de l'accès à ces dépôts par les épargnants, le ministre a indiqué que la mesure «fait partie des facilitations offertes aux citoyens dans l'épargne de leurs fonds». «Certains guichets bancaires ont été à l'origine d'entraves dans le domaine, au motif de la disposition relative à l'origine des fonds notamment, d'où cette note invitant les banques à faire preuve de diligence en matière de mise à disposition des fonds à la clientèle, qui n'est nullement contradictoire avec la loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux», a-t-il ajouté.

A noter que la Banque d'Algérie a adressé mercredi une note aux banques les exhortant à respecter leurs obligations légales en donnant davantage de souplesse aux opérations de dépôts de fonds et d'accès à ces dépôts par les épargnants. En conséquence, la Banque d'Algérie a adressé cette note à l'ensemble des banques dans laquelle elle les appelle «à cesser d'exiger, lors de tout dépôt de fonds en caisse auprès de leurs guichets, des justificatifs au-delà de ceux relatifs à l'identité du



PHD. R.

client dans le cadre des exigences réglementaires en matière de connaissance du client». Le ministre a cité parmi les autres facilitations appliquées par les institutions financières, l'introduction de nouveaux moyens de paiement, parallèlement aux chèques bancaires, dont le paiement en ligne et la carte bancaire.

Un objectif que le ministère œuvre à compléter en 2018, a-t-il dit, par d'autres produits et prestations.

Dans un autre sillage, M. Raouia a souligné que le changement progressif des vieux billets bancaires par de nouveaux, à chaque décennie, est une «chose ordinaire dans le domaine monétaire», et «ne doit pas être interprété autrement». Interrogé à propos de l'ouverture d'agences de la Banque d'Algérie à l'étranger, afin de faciliter les transferts bancaires pour la communauté algérienne résidente à l'étranger, le ministre des Finances a déclaré que la question est «toujours à l'étude»,

faisant état d'un projet d'ouvertures d'agences en France, avant l'élargissement de cette mesure à d'autres pays de l'Europe et de l'Afrique. Les Algériens résidents à l'étranger auront, également, l'opportunité d'acquiescer un logement, grâce à l'ouverture d'un compte bancaire sous certaines conditions, dans l'attente de l'ouverture d'une agence de la banque d'Algérie, a-t-il ajouté, informant de la tenue dans «les prochains jours» d'une rencontre sur les modalités d'attribution d'un logement pour les Algériens résidents à l'étranger. «Le système fiscal algérien figure parmi les meilleurs au monde, car offrant d'importantes facilités» a, par ailleurs, souligné M. Raouia, assurant qu'il est cité «en modèle» dans de nombreux pays. Il a cité parmi ces facilitations, le fait que celui qui déclare un chiffre d'affaires de plus de 30 millions de dinars, paye ses impôts une fois par année, induisant ainsi une hausse annuelle dans la fiscalité ordinaire, en dépit d'un recul de l'ordre de 50% dans les

recettes du Trésor public, ces dernières années, à cause de la chute des cours du pétrole. «C'est là une preuve de l'amélioration du rendement de l'administration fiscale», a-t-il estimé, prévoyant, pour l'avenir, un système fiscal «encore plus efficient», grâce à la modernisation du secteur et sa numérisation. Toujours au titre des avantages assurés par l'actuel système fiscal, le ministre des Finances a fait part d'un «recul dans l'évasion fiscale», assurant que certaines personnes qui étaient «hors système» sont devenues «respectueuses de la loi dans ses moindres détails». Raouia a aussi affirmé la poursuite de la politique de soutien des revenus faibles et de certains produits alimentaires de base, comme le lait et le pain. Néanmoins, il a observé que les «prix du carburant sont mondiaux et ils seront déterminés ultérieurement, suivant le contexte». Durant cette visite de travail à Blida, le ministre des Finances a procédé à l'inauguration de

centres d'impôts de proximité à Blida, Mouzaia, Boufarik et Ouled Aich, une agence de la Banque d'agriculture et de développement rural (BADR) à Mouzaia et une agence de la Banque extérieure d'Algérie à Blida. Y. F.

## Prix Le pétrole en légère baisse en Asie

LES COURS du pétrole étaient orientés à la baisse, hier en Asie, après les gains enregistrés la veille grâce à un rapport faisant état d'une baisse des stocks américains. Vers 05h30 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en avril, reculait de 7 cents à 62,70 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne, pour livraison en avril, céda à 12 cents à 66,27 dollars. Les stocks de pétrole brut ont de façon inattendue reculé de 1,6 million de barils aux Etats-Unis la semaine dernière, selon des chiffres hebdomadaires publiés jeudi par l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) alors que les analystes s'attendaient à une hausse de 2,9 millions de barils. Réagissant à ces chiffres, le light sweet crude (WTI) a pris jeudi 1,09 dollar pour clôturer à 62,77 dollars sur le New York Mercantile Exchange. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord a terminé en hausse de 97 cents à 66,39 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE). R. E.

Changes

## L'euro recule face au dollar

L'euro reculait hier matin face au dollar, pénalisé par des indicateurs économiques décevants et par l'incertitude avant les élections législatives italiennes. L'euro valait 1,2301 dollar contre 1,2330 dollar jeudi soir. La monnaie unique européenne était en revanche en légère hausse face à la devise japonaise, à 131,70 yens pour un euro contre 131,64 yens jeudi soir. Le billet vert s'appréciait lui aussi face à la monnaie nipponne, à 107,07 yens pour un dollar contre 106,75

yens la veille. «L'euro reste un point de discordance, mais il y a de l'incertitude avant les élections législatives italiennes (du 4 mars) qui est accentuée par de faibles données économiques», explique Stephen Innes, chef de la division Asie-Pacifique chez OANDA. Le moral des entrepreneurs en Allemagne a par exemple reculé en février à 115,4 points tandis que la Grande-Bretagne a revu sa croissance de 2017 à la baisse, à 1,7%. Jeudi soir, l'euro était pourtant tiré vers

le haut face au dollar, profitant du compte rendu de la dernière réunion de politique monétaire de la Banque centrale européenne. La BCE est divisée sur le moment idéal pour amorcer un retrait de son soutien massif à l'économie. «Il n'y a pas, cependant, de clarté absolue sur une possible fin du programme de rachats massifs de dettes en septembre», nuance David de Garis directeur de la division économie à la National Australia Bank, ajoutant que la prudence reste

de mise en raison d'une inflation plus faible que prévue. Le dollar reste de son côté soutenu par l'optimisme de la banque centrale américaine (Fed) qui pourrait relever ses taux plus vite que prévu pour contrer l'inflation. Toute hausse des taux de la Fed rend le billet vert plus rémunérateur et donc plus attractif pour les investisseurs. La monnaie chinoise reculait face au billet vert, à 6,3398 yuans pour un dollar, contre 6,3343 yuans, jeudi soir. Assia D./APS

Tlemcen

# Mise en service de la station d'équipement de véhicules en sirghaz

■ Une station d'équipement de véhicules en sirghaz a été mise en service jeudi au niveau de la station-service de hai El Kouidia dans la commune de Tlemcen, à l'occasion du double anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures et de la création de l'UGTA célébré le 24 février de chaque année.

Par Lyes B.

Cette station relevant de l'Entreprise nationale de commercialisation et de distribution de produits pétroliers «Naftal» s'étend sur une superficie de 120 mètres carrés et compte plusieurs structures dont deux ateliers d'installation de kits de Sirghaz, un bureau de gestion, un autre d'accueil des clients et un dépôt de matériels et de pièces de rechange, selon les explications fournies. Dotée de moyens et matériels de maintenance, d'appareils d'extinction de feu et autres équipements modernes, cette station peut traiter quatre véhicules par jour, contribuant à atténuer la tension sur la station de Remchi ouverte en juin dernier, en attendant l'ouverture d'une autre station service des Zianides sur l'autoroute Est-Ouest. Le wali de Tlemcen, Ali Benyaïche, a instruit les responsables du secteur de l'énergie, à cette occasion, d'accorder

Skikda

## Distribution de 30 logements dans la commune de Salah Bouchaour

TRENTE logements sociaux ont été distribués jeudi dans la localité de Slimane Tifouri de la commune de Salah Bouchaour (Skikda) dans le cadre du programme d'éradication de l'habitat précaire (RHP). Tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés pour assurer le relogement des familles bénéficiaires «dans les meilleures conditions» ont indiqué les services de wilaya. Plusieurs quotas de logements ont été récemment distribués dans le cadre du RHP dans la wilaya de Skikda dont deux importantes opérations de relogement de 500 et de 2 000 familles des cités Mecione et Zefaf au chef-lieu de wilaya en septembre et octobre derniers, a rappelé la même source, affirmant que les plus grandes poches de précarité à Skikda ont été éradiquées à la faveur de ces deux opérations. Les opérations de distribution des logements se poursuivront dans la wilaya de Skikda avec la livraison prochaine d'autres lots d'habitat au profit des habitants de plusieurs daïras, notamment ceux des localités Bhiret Toyour, Bouabaz et ceux de la vieille ville, occupants des logements menaçant ruine, ainsi que des demandeurs de logements sociaux, a-t-on ajouté de même source.

R.R.

un délai aux gérants de stations-service privés pour la décoration des façades et l'entretien pour donner un nouveau look à ces stations. Par ailleurs, M. Benyaïche a souligné que les travailleurs algériens étaient une source d'énergie de la glorieuse Guerre de libération nationale en quittant leurs emplois et en rejoignant les rangs de l'Armée de libération nationale en 1956, tout en rappelant leurs sacrifices pour l'indépendance du pays, notamment le chahid Aïssat Idir, premier fondateur d'un organisme syndical libre, ainsi que les souffrances des travailleurs durant la décennie noire où les meilleurs syndicalistes ont été assassinés dont Abdelhak Benhamouda. La Secrétaire générale du bureau de wilaya de l'Union générale des travailleurs algériens, Souad Baroudi a soutenu, pour sa part, que la décision de nationalisation des



hydrocarbures est devenue porteuse du flambeau de libération des pays producteurs de pétrole, suivie par l'Irak en 1972 et la Libye en 1973. «La nationalisation des hydrocarbures a eu des répercussions sur l'édification de

l'Etat algérien et l'ouverture de grands chantiers de développement social et économique», a-t-elle souligné. La célébration a été mise à profit pour honorer des syndicalistes et des équipes de football participant au tournoi

«Aïssat Idir» où l'équipe des œuvres universitaires de football s'est classée première suivie de l'équipe de la Société générale des études et réalisation d'hydraulique.

L. B./APS

Mila

## Lancement des travaux d'une école paramédicale et d'une grande gare routière

Les travaux de réalisation d'une nouvelle école de formation paramédicale et d'une grande gare routière ont été lancés jeudi dans la ville de Mila au cours d'une visite d'inspection du wali, Ahmed Zineddine Ahmouda, au niveau des sites de ces deux projets. Dans une déclaration à la presse, le chef de l'exécutif local a considéré que le projet de construction d'une école de formation paramédicale (300 places) constitue une priorité, eu égard, a-t-il dit, au manque dont souffre le secteur de la santé en paramédicaux. Une enveloppe de 840 millions de DA a été allouée pour la réalisation de cette école, qui disposera, selon les explications présentées sur place, de 10 salles d'étude, une salle polyvalente, quatre autres salles pour les travaux pratiques, une bibliothèque, un amphithéâtre, un hall d'exposition, un res-

taurant d'une capacité de 300 repas ainsi qu'une aile destinée à l'hébergement et aux logements de fonction. S'agissant du projet de la gare routière, qui sera réalisé dans le cadre d'un investissement privé, il permettra d'améliorer le trafic routier au chef-lieu de la wilaya qui souffre de congestion en matière de circulation. L'achèvement de cette imposante gare routière est estimé à 225 millions de DA et devrait disposer des divers équipements nécessaires. L'aménagement de ces deux infrastructures est prévu à la sortie de la ville en allant vers Ferdjouda. Pour rappel, le wali de Mila avait procédé, à l'occasion de la journée du chahid, à la pose de la première pierre du projet de construction d'une deuxième gare routière, plus petite, dans le cadre également d'un investissement privé. M. Ahmouda a indiqué, par ailleurs, que l'an-

cienne gare routière, se trouve dans un état «catastrophique» et devra faire l'objet de travaux de «réhabilitation» ultérieurement. Le wali s'est également enquis de l'état d'avancement de deux importants programmes de logements dans la région de Marchou sur les hauteurs de Mila, relatifs à la réalisation de 1000 unités de type location-vente et de 860 logements publics locatifs (LPL), et ce, en plus de la visite du site destiné à accueillir 100 logements promotionnels aidés (LPA). Le responsable a insisté, en outre, sur l'importance d'accélérer l'achèvement des projets de logements des diverses formules, de respecter les délais établis et les critères de qualité afin de répondre aux demandes exprimées dans ce domaine.

Hocine A.

Constantine

## Plus de 400 travailleurs non déclarés à la sécurité sociale durant l'année 2017

Les services de l'inspection du travail de la wilaya de Constantine ont enregistré, en 2017, plus de 400 travailleurs non déclarés à la sécurité sociale, employés en majorité dans le secteur privé, assortis de 169 procès-verbaux à l'encontre des entreprises contrevenantes, a indiqué, jeudi l'inspecteur de wilaya du travail, Rabah Boudraâ. Sur un total de 55 356 travailleurs affiliés à 7 472 entreprises privées et 11 311 travailleurs affiliés à 48 entreprises mixtes privées (nationale-étrangère) à Constantine, ce même responsable a révélé que 402 travailleurs n'étaient pas déclarés

au niveau de la Cnas, et ce, à travers le territoire de la wilaya. M. Boudraâ a précisé, également, qu'au cours de l'année 2017, l'inspection du travail locale a recensé 372 travailleurs non déclarés à la sécurité sociale, exerçant dans 331 entreprises privées employant 830 travailleurs, se traduisant par 169 procès-verbaux, ajoutant que les brigades mixtes inspection du travail-Cnas, ont recensé 30 travailleurs non déclarés. L'inspection du travail a effectué, par ailleurs, 9 616 visites sur le terrain, en 2017, enregistrant 4 714 infractions assortis de 1 726 PV et 4 551 mises en demeure a

fait savoir la même source, soulignant que la plupart des infractions relevées concernent l'emploi direct sans passer par l'agence nationale de l'emploi (Anem), le manque de sécurité et le non-respect des conditions de travail en plus du recours à la main-d'œuvre étrangère. Malgré toutes les mesures prises par l'Etat pour inciter les employeurs à déclarer leurs travailleurs, notamment s'agissant des mesures incitatives, exemptions et pénalités, prévues par la loi de finances 2016, ce phénomène est toujours observé dans de nombreuses entreprises du secteur privé, a indiqué M. Boudraâ.

Il a insisté, dans ce contexte, sur la nécessité de sensibiliser les responsables d'entreprises concernant les droit des travailleurs à une couverture sociale tout au long de l'année, assurant que l'inspection du travail a lancé des campagnes de sensibilisation qui cibleront toutes les communes de la wilaya. Les pénalités mentionnées dans la loi de finances n 17/11 de l'année 2016, font état d'amendes oscillant de 200 000 DA à 400 000 DA pour chaque travailleur non déclaré et entre 500 000 DA à 1 million de DA pour chaque travailleur non déclaré en cas de récidive.

T.K.





Groupe Gdeim Izik

# Décès du prisonnier politique sahraoui Mohamed El Ayoubi

■ Le prisonnier politique sahraoui du groupe Gdeim Izik, Mohamed El Ayoubi, est décédé mercredi soir dans la ville occupée d'El Ayoun en raison des dures conditions et des mauvais traitements dans les prisons marocaines, a rapporté jeudi l'agence de presse sahraouie.

Par Mondji T.

**E**l Ayoubi qui purgeait une lourde peine de 20 ans de prison ferme, a été arrêté par les autorités d'occupation marocaines lors du démantèlement sauvage du camp de Gdeim Izik, le 8 novembre 2010. Il a subi toutes les formes de torture physique et morale durant son arrestation au siège de la gendarmerie et au poste de police dans la ville occupée d'El Ayoun, avant d'être transféré avec ses collègues le 11 novembre à Salé Rabat (Maroc), a indiqué la même source.

En raison de la torture, il a été contraint à rester sur un fauteuil roulant pendant sa détention à Salé 2 jusqu'au 12 janvier 2011, date à laquelle il a été transféré à l'hôpital de «Souissi» Rabat où il a été admis jusqu'au 28 février 2011. Depuis son retour en prison, son état de santé s'est détérioré en l'absence d'une assistance médicale nécessaire, a précisé l'agence.

Le 31 octobre 2011, tous les prisonniers politiques de Gdeim Izik ont entamé une grève de la faim pour plus d'un mois, appelant à leur libération immédiate et inconditionnelle, notamment Mohamed Ayoubi, en raison de son état de santé critique. En janvier 2018, Mohamed Alayoubi a été amputé de deux doigts, en

raison du diabète dont il souffre en plus d'autres maladies, séquelles de la torture et des mauvais traitements.

Ces populations sahraouies, sorties des villes occupées en «*exode massif*» pour protester contre «*la répression et la marginalisation exercée par le Maroc à leur encontre*», se sont installées à Gdeim Izik, près de la ville d'El Ayoun, dans des camps qu'elles ont baptisés «*Camps de l'indépendance*».

Quelques 23 prisonniers politiques du groupe Gdeim Izik ont été condamnés en juillet 2017 à de lourdes peines, dont certaines de réclusion à perpétuité, par un tribunal civil, après un «*procès manifestement inéquitable*». «*Le tribunal civil n'a pas véritablement enquêté sur les allégations de torture de ces personnes en détention et a jugé recevables des informations extorquées par ce moyen*», selon le rapport d'ONG comme Amnesty.

Ces ONG avaient maintes fois souligné également les conditions carcérales non conformes aux normes humaines et internationales, ajoutant que les autorités judiciaires marocaines «*n'ont pas enquêté sérieusement sur les tortures et les mauvais traitements que les policiers leur ont fait subir, ni amené les responsables présumés à rendre des comptes*».



«*Les autorités ont maintenu plusieurs personnes en détention prolongée à l'isolement, ce qui s'apparentait à de la torture ou à d'autres mauvais traitements. Un prisonnier, Ali Aarrass, a été détenu à l'isolement pendant plus*

*d'un an*», avait affirmé un rapport d'Amnesty.

Il a attesté également que les autorités marocaines n'ont pris aucune mesure pour remédier à l'impunité dont bénéficiaient les auteurs de «*graves violations*,

*notamment, la pratique systématique de la torture, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires, perpétrées au Maroc et au Sahara occidental*».

M. T./APS

Sahara occidental/En 2017

## Les autorités marocaines ont eu recours à une «force excessive injustifiée»

**D**urant l'année 2017, les autorités marocaines ont eu recours à une «*force excessive injustifiée*» contre la population du Sahara occidental qui revendiquait son droit à l'autodétermination et à la justice, a affirmé le dernier rapport annuel d'Amnesty International (AI) sur la situation des droits de l'Homme dans le monde, publié jeudi.

«*Tout au long de l'année, les autorités ont régulièrement eu recours à une force excessive et injustifiée pour disperser des manifestants pacifiques dans plusieurs villes du Sahara occidental, notamment à Laâyoune, Smara, Boujdour et Dakhla*», a souligné le rapport.

Le document a précisé que «*celles et ceux qui réclamaient l'autodétermination de ce territoire et la libération des prisonniers sahraouis étaient tout particulièrement visés par cette pratique*».

Rappelant qu'en avril, le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé pour un an le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), le rapport relève que le volet concernant la surveillance de la situation en matière des droits de l'Homme n'a pas été inclus dans ce nouveau mandat. Et c'est ainsi qu'en toute «*impunité*» que «*plusieurs manifestants, blogueurs et militants ont été emprisonnés, souvent à l'issue de procès iniques sur la base d'accusations forgées de toutes pièces*», a noté AI qui présente plusieurs cas.

Le rapport cite le cas du blogueur sahraoui, Walid El Batal, qui a purgé une peine de 10 mois de prison assortie d'une amende sur la base de «*d'accusations fallacieuses*», et celui du militant sahraoui, Hamza El Ansari, jugé coupable et condamné à un an de prison, sur la base de «*fausses accusations*».

Aucune enquête n'a été menée sur «*leurs allégations selon lesquelles des policiers les auraient maltraités et forcés à signer une déclaration les yeux bandés*», a précisé le rapport.

Il a souligné qu'en 2017 encore, «*les tribunaux ont retenu à titre de preuve à charge, des déclarations faites en détention en l'absence d'un avocat, sans enquêter en bonne et due forme sur les allégations selon lesquelles ces déclarations auraient été arrachées sous la torture et d'autres mauvais traitements*». Le rapport annuel d'AI revient sur le cas des 23 prisonniers politiques du groupe des Gdeim Izik et sur leur condamnation en juillet 2017 à de lourdes peines, dont certaines de réclusion à perpétuité, par un tribunal civil, après un «*procès manifestement inéquitable*».

«*Le tribunal civil n'a pas véritablement enquêté sur les allégations de torture de ces personnes en détention et a jugé recevables des informations extorquées par ce moyen*», a rappelé Amnesty.

L'ONG a souligné également les conditions carcérales non conformes aux normes humaines et internationales, ajoutant que les autorités judiciaires marocaines «*n'ont pas enquêté sérieusement sur les tortures et les mauvais traitements que les policiers leur ont fait subir, ni amené les responsables présumés à rendre des comptes*».

«*Les autorités ont maintenu plusieurs personnes en détention prolongée à l'isolement, ce qui s'apparentait à de la torture ou à d'autres mauvais traitements. Un prisonnier, Ali Aarrass, a été détenu à l'isolement pendant plus d'un an*», a affirmé le rapport. Il a attesté également que les autorités marocaines n'ont pris aucune mesure pour remédier à l'impunité dont bénéficiaient les auteurs de «*graves violations, notamment, la pratique systématique de la torture, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires, perpétrées au Maroc et au Sahara occidental*».

Le rapport a conclu qu'il est «*urgent*» que la force de maintien de la paix de l'ONU au Sahara occidental surveille la situation des droits de l'Homme.

Moncef G.

Les 26 et 27 février à Tunis

## Réunion du Comité énergie algéro-tunisien

**LA RÉUNION** du Comité bilatéral énergie algéro-tunisien se tiendra les 26 et 27 février en cours à Tunis, a indiqué jeudi le ministère de l'Energie. Cette réunion sera coprésidée par le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni, et le ministre tunisien de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Khaled Kaddour.

Les discussions porteront sur l'état d'avancement et de développement des projets et des contrats en cours et sur les opportunités de coopération futures, souligne la même source. Ce Comité bilatéral regroupe les représentants des ministères et des entreprises énergétiques des deux pays qui se réunissent périodiquement et alternativement à Alger et à Tunis. La réunion du Comité est précédée par celle des experts pour examiner l'état des relations bilatérales dans le domaine de l'énergie dont les hydrocarbures. Pour rappel, lors de la dernière réunion du Comité bilatéral tenue en 2017 à Alger, il avait été notamment question d'optimiser davantage les capacités d'exploitation des interconnexions électriques entre les deux pays, d'examiner la possibilité d'augmenter le seuil de transit de l'énergie et de développer les échanges commerciaux d'électricité ainsi que les échanges d'expérience en matière de raccordement des régions isolées et frontalières en électricité et en gaz. Le Comité avait noté avec satisfaction le bon fonctionnement des lignes d'interconnexion électriques suite à la mise en service en 2014 de la ligne 400 kV Cheffia (Algérie)-Djendouba (Tunisie). Lors de cette rencontre à Alger, les deux parties avaient également abordé les perspectives de coopération dans le domaine de la production des hydrocarbures et l'exploration dans des blocs libres du domaine minier dans les deux pays. Le groupe Sonatrach et la société tunisienne des activités pétrolières (Etap) avaient créé en 2003 une société algéro-tunisienne «*Numhyd*» qui active essentiellement dans l'exploration, la production du pétrole et du gaz en Algérie et en Tunisie. Il avait aussi été question de l'approvisionnement de la Tunisie en produits énergétiques dont notamment en Gaz de pétrole liquéfié (GPL) et en gaz butane dans les villes frontalières ainsi qu'en gaz naturel.

R. M.



## Nigeria

# Colère après la disparition de lycéennes lors d'une attaque de Boko Haram

■ Quatre jours après l'attaque d'une école à Datchi, la plus grande confusion régnait dans cette ville du nord-est du Nigeria, où des heurts ont éclaté entre forces de l'ordre et habitants, toujours sans nouvelles des dizaines de jeunes filles portées disparues.

Par Rosa C.

La police a affirmé mercredi que 111 élèves de l'internat pour filles de Dapchi manquaient à l'appel depuis une attaque menée par des combattants du groupe jihadiste Boko Haram lundi soir. Leur disparition a ravivé la crainte d'un «nouveau Chibok», du nom de la ville de l'Etat voisin du Borno où Boko Haram avait enlevé 276 élèves d'un internat en avril 2014, provoquant une vague d'indignation mondiale. «Le choix des cibles de Boko Haram, des écoles, des marchés et des lieux de culte, reflète la cruauté des organisations terroristes», a estimé jeudi le porte-parole du département d'État américain, Heather Nauert. Le gouverneur de l'Etat de Yobe, Ibrahim Gaidam, a finalement expliqué jeudi aux parents des

élèves manquantes qu'elles n'avaient pas été «sauvées» par l'armée, comme l'avait annoncé son porte-parole la veille au soir. «Personne n'a vu ces filles être emmenées dans des véhicules, il est possible que certaines d'entre elles aient croisé des motocyclistes en fuyant et qu'ils les aient emmenées quelque part», a déclaré M. Gaidam au cours de sa visite dans la résidence du chef de la communauté. Face à ces annonces contradictoires, des jeunes en colère ont alors dressé des barricades et incendié des pneus sur la route, caillonnant le convoi du gouverneur, a constaté un journaliste de l'AFP. Plusieurs véhicules ont été endommagés par les jets de pierre, tandis que la police et les soldats pourchassaient la foule. Le gouvernement de Yobe avait été le premier à confirmer officiellement un enlèvement. Mais les cir-

constances exactes de l'attaque et même le nombre de filles disparues restent très flous, la plupart des enseignants et élèves de ce pensionnat de plusieurs centaines de lits ayant fui dans l'obscurité à travers la brousse pour échapper aux jihadistes en entendant des coups de feu. Une délégation du gouvernement fédéral a fait le déplacement à l'école – où elle a passé moins d'une heure – depuis la capitale Abuja, afin de rencontrer le gouverneur et des commandants militaires, avant de repartir en hélicoptère. Le ministre de l'Information, Lai Mohammed, n'a pas fourni beaucoup plus d'explications, précisant seulement que «certaines (élèves) ont téléphoné depuis leur cachette (...) d'autres ont téléphoné depuis d'autres endroits». «Nous ne pouvons pas affirmer catégoriquement que "tant" de filles ont été enlevées, mais nous pouvons dire que toutes ne sont pas revenues», a-t-il déclaré aux journalistes présents à Dapchi. Inuwa Mohammed, dont la fille de 16 ans, Falmata, est portée disparue, s'est dit «dévasté par la tournure des événements», affirmant que sa femme venait d'être admise à l'hôpital après s'être évanouie. «Je m'étais réveillé avec le fort espoir de retrouver ma fille et ma femme avait préparé un accueil chaleureux, tout ça pour entendre (...) que toute cette histoire n'a été qu'une rumeur», a-t-il raconté. Si les jeunes filles ne sont pas retrouvées rapidement, ce sera un camouflet pour le président Muhammadu Buhari, élu en 2015 sur la promesse de



mettre fin à l'insurrection de Boko Haram. Selon des habitants, les insurgés, lourdement armés, ont attaqué lundi soir la localité de Dapchi, tirant en l'air et faisant exploser des grenades. Les assaillants «sont restés moins d'une heure de temps», a raconté Muhammad Kabo, un vendeur de thé, qui a dit avoir vu «environ neuf véhicules» se diriger vers l'école. Un peu plus tard, «j'ai entendu les filles crier dans le camion et il était clair qu'ils en avaient enlevé certaines», a-t-il ajouté. Safai Maimagani, autre résident de Dapchi, a expliqué qu'un «groupe de combattants, habillés avec des uniformes de l'armée et des turbans noirs, blancs et rouges, ont demandé à un vendeur de rue de les conduire jusqu'à l'école.» Le groupe

jihadiste, dont le nom signifie «l'éducation occidentale est un péché», mène depuis 2009 une insurrection sanglante dans le nord-est du Nigeria. Ses attaques, et la répression par l'armée, ont fait plus de 20 000 morts et 2,6 millions de déplacés. Il a kidnappé des milliers de personnes, dont des femmes et des enfants. C'est l'enlèvement de 276 lycéennes à Chibok qui avait donné au groupe jihadiste une tragique notoriété sur la scène internationale. Cinquante-sept des lycéennes étaient parvenues à s'enfuir rapidement et, depuis mai 2017, 107 autres se sont évadées ou ont été libérées en vertu d'un accord passé entre le gouvernement et Boko Haram.

R. C.



## Points chauds

Alliance

Par Fouzia Mahmoudi

Il y a quelques jours, le président des Républicains français, Laurent Wauquiez, était enregistré à son insu alors qu'il donnait une lecture dans une école de commerce. Or, le contenu de l'enregistrement était si «explosif» qu'il n'a cessé depuis de remuer la scène politique. En effet, Wauquiez, pour des raisons qui lui appartenaient, a décidé de vider son sac devant les jeunes étudiants devant lesquels il se trouvait et de donner son opinion, sans filtre, sur l'actualité et ses confrères et concurrents de gauche, comme de droite. Et le moins que l'on puisse dire est que cela n'est pas passé inaperçu, tant cet enregistrement a créé de scandales dans l'ensemble du spectre politique français. Mais après une semaine, certains estiment qu'il est temps d'oublier ce malencontreux épisode et d'aller de l'avant. C'est notamment le cas de Nicolas Dupont-Aignan, président du petit mouvement de droite Debout La France, qui profite du désordre actuel pour tendre une nouvelle fois la main au chef des Républicains. L'ancien candidat à l'élection présidentielle lui adresse ainsi une lettre dans laquelle il estime que «nos concitoyens ne supportent plus les hommes et femmes politiques qui, comme vous l'avouez, racontent du bullshit sur les différents plateaux médiatiques. Ils attendent et exigent à juste titre de la sincérité et de la cohérence entre les paroles et les actes». «Si vous avez vous-même éprouvé le besoin de dire votre vérité aux étudiants de cette école de commerce, c'est que vous en ressentiez l'urgence nécessaire, tant votre numéro d'équilibriste, à la tête du parti Les Républicains, montre aujourd'hui toutes ses limites», poursuit Nicolas Dupont-Aignan. «S'il assume ce qu'il dit, qu'il change d'alliance, qu'il travaille avec nous», a-t-il lancé sur RTL, en rebond à son appel formulé dans sa lettre. «Franchissez le rubicon et tournez-vous vers les gaullistes et patriotes qui veulent une grande union autour de nos valeurs communes afin de proposer un projet alternatif, plus sérieux et plus audacieux, capable de redresser notre pays», assure Nicolas Dupont-Aignan, qui souhaite une large union de la droite pour battre Emmanuel Macron. Le président de Debout la France termine sa lettre en citant le général De Gaulle : «Face à l'événement, c'est à soi-même que recourt l'homme de caractère». «Soyons à la hauteur de l'Histoire», conclut Nicolas Dupont-Aignan. Qui attend désormais une réponse de Laurent Wauquiez. Mais il est plus qu'improbable que le président des Républicains lui réponde positivement, surtout depuis l'alliance en avril dernier de Dupont-Aignan avec Marine Le Pen. Wauquiez qui doit retrouver une crédibilité auprès des siens ne s'alliera ainsi certainement pas avec une personnalité cataloguée désormais proche de l'extrême droite et préférera attendre calmement que la tempête médiatique dans laquelle il est empêtré se calme. Le prochain scandale effacera celui-ci et les choses rentreront dans l'ordre pour le président LR. F. M.

## Soudan du Sud

### Une commission de l'ONU veut des poursuites pour crimes contre l'humanité

Un total de 41 hauts responsables sud-soudanais ont été identifiés par une Commission de l'ONU pour les droits de l'Homme en vue de poursuites pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, dont des viols et meurtres à caractère ethnique perpétrés dans ce pays en guerre depuis décembre 2013. Dans des termes d'une sévérité rarement constatée de la part de l'ONU depuis le début de ce conflit dévastateur, la Commission onusienne des droits de l'Homme pour le Soudan du Sud a tiré hier à boulets rouges aussi bien sur les forces fidèles au président Salva Kiir que sur celles loyales au chef rebelle et ancien vice-président Riek Machar. Ce rapport s'inscrit d'ailleurs dans un durcissement du ton adopté dernièrement par la communauté internationale, qui perd patience vis-à-vis des dirigeants sud-soudanais, tenus responsables des souffrances infligées à leur peuple et

des multiples violations de cessez-le-feu. «Il y a suffisamment de preuves pour conclure que (ces groupes armés et leurs alliés) visent délibérément les civils en fonction de leur appartenance ethnique, se livrant à des meurtres, des enlèvements, des viols et autres violences sexuelles, ainsi que des destructions de villages et des pillages», a soutenu la Commission dans son rapport. «Ces actes constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité», a ajouté la même source, qui dit avoir axé son travail sur des incidents et offensives «emblématiques» qui se sont déroulés entre juillet 2016 et décembre 2017. Comparant certaines exactions à des crimes commis en Bosnie au début des années 90, la commission de l'ONU a épinglé des cas où des victimes ont été forcées de violer des membres de leur famille. «Une femme a rapporté que son fils de

douze ans a été obligé d'avoir des relations sexuelles avec sa grand-mère pour pouvoir rester en vie. C'était après avoir vu son mari être castré». D'autres témoins cités dans le rapport énumèrent des tortures et des viols commis par des hommes armés, des yeux énucléés et des membres coupés. Une femme a notamment décrit comment elle avait été détenue dans une pièce dans laquelle se trouvaient des corps décapités, dont celui de son mari. Les enfants, violés et recrutés comme soldats, sont particulièrement touchés par ce conflit. «Si les combats continuent avec la même violence, seul un enfant sud-soudanais sur treize achèvera l'école primaire, ce qui sacrifierait toute une génération», indique la Commission, dénonçant par ailleurs les nombreuses attaques menées contre des travailleurs humanitaires ou l'utilisation d'écoles et d'hôpitaux comme bases militaires.





## Patrimoine/Peinture

# Le Bastion 23 célèbre «La Casbah en aquarelle»

■ Une exposition de peinture, dédiée à l'architecture et à des scènes de vie dans une vision idéaliste de La Casbah d'Alger, intitulée «La Casbah en aquarelle», a été inaugurée jeudi par le plasticien Abdenasser Rebaty.

Par Adéla S.

Organisée par le Centre des arts du Palais des Raïs-Bastion 23, cette exposition est une célébration symbolique de la journée nationale de La Casbah, coïncidant avec le 23 février de chaque année.

Dans ces œuvres, Abdenasser Rebaty reproduit en aquarelle l'univers architectural de La Casbah, appuyé par des ruelles étroites, des escaliers et parfois des fontaines, tentant d'incruster des scènes de vie anciennes traduites généralement par des femmes en haïk.

Le peintre reprend également

quelques éléments décoratifs des maisons traditionnelles dans ses œuvres, à l'image de la céramique, les moucharabiehs ou encore les grandes portes anciennes et leurs heurtours en reproduisant fidèlement les détails ornementaux de chaque objet.

«La Casbah en aquarelle» est également une célébration de la lumière par des œuvres lumineuses qui mettent en exergue une cité blanche et gorgée de soleil, mise en avant par le contraste que produit l'ombre des sabat.

Par cette collection, exposée au Palais 17 du bastion, l'artiste peintre souhaite mettre en avant la particularité architecturale de

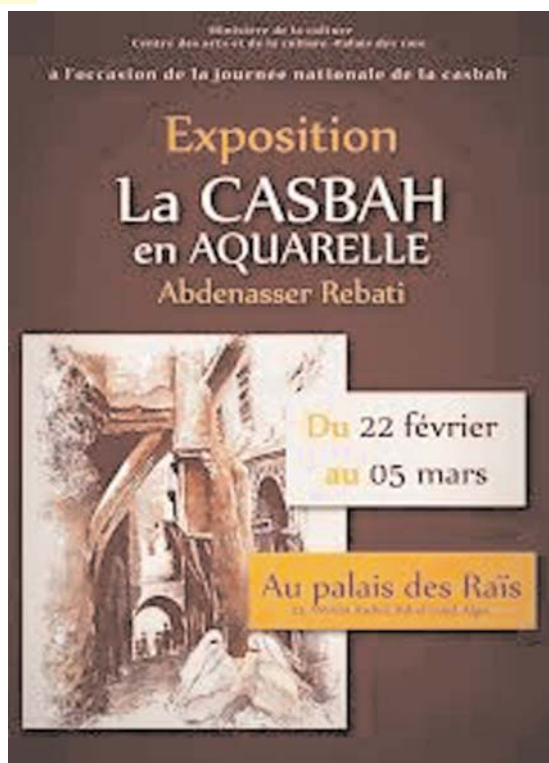
La Casbah d'Alger en lui «redonnant par la peinture le lustre qu'elle perd au fil du temps».

A l'occasion de la journée nationale de La Casbah, le Centre des arts a également accueilli les jeunes de l'association culturelle «Zahrat El Djazair» qui ont organisé un petit défilé de mode et une exposition de costumes traditionnels algérois.

L'association a également organisé un récital de musique châabi animé par de jeunes interprètes et musiciens amateurs.

L'exposition «La Casbah en aquarelle», se poursuit jusqu'au 5 mars.

A. S./APS



## Le long de la Galerie touristique de La Casbah d'Alger

### Ouverture l'été prochain d'espaces de culture et d'artisanat

Le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, a annoncé, jeudi à Alger, l'ouverture l'été prochain d'espaces de culture et d'artisanat le long de la Galerie touristique de La Casbah, en vue de redynamiser la vie culturelle, économique et sociale dans cette cité ancestrale.

A l'occasion de la journée nationale de La Casbah, célébrée le 23 février, M. Zoukh a fait état de la mise en place d'un groupe de travail chargé de «redonner vie à cette vieille citadelle à travers la promotion des activités culturelles, sociales et économiques», ajoutant que les visiteurs de la capitale découvriront, à partir de l'été prochain, «des espaces dédiés à l'artisanat et aux métiers».

Pour le wali d'Alger, la restauration de La Casbah est désormais «une réalité palpable», citant les travaux au niveau du Palais du Dey, de Dar el Baroud (poudrière), de la mosquée du Dey et du Palais des Deys, entre autres. Il a insisté, en parallèle, sur l'importance de «changer l'image de La Casbah» en offrant «une matière touristique attractive».

Qualifiant de «laborieuse entreprise» les opérations de restauration de plusieurs monuments historiques au niveau de La Casbah et dont les travaux exigent «la minutie» dans l'exécution, le wali d'Alger a indiqué qu'il est difficile de fixer un délai pour la fin de ces travaux.

La Casbah est aujourd'hui un chantier-école permettant la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans diverses spécialités pour renforcer les chantiers de restauration et de réhabilitation du vieux bâti, a-t-il poursuivi.

Un budget de 2 400 milliards de centimes a été consacré à la réhabilitation de La Casbah d'Alger et 40 bureaux d'études supervisent les travaux avec la création de 1 200 postes d'emploi.

Lors de sa visite aux différents chantiers de restauration de La Casbah, M. Zoukh s'est félicité de l'avancement «sérieux» des travaux, soulignant «l'impératif d'utiliser les matières premières d'origine».

Après sa visite du château de Dey dont les travaux enregistrent un taux d'avancement de 90%, M. Zoukh a fait savoir que «l'étage supérieur de ce monument historique sera transformé en un Musée des arts et de l'histoire d'Alger» et que l'étage inférieur sera transformé en «une maison d'El Ihsane» pour des tables de foudr durant le mois sacré du ramadhan.

M. Zoukh a visité en outre le chantier du Palais des Beys, composé de deux édifices en travaux de restauration et de réhabilitation, avant de se rendre à la mosquée du Dey, la mosquée d'El-Berani et Dar El Baroud. De son côté, le président de la Fondation Casbah,

Belkacem Babassi, a fait savoir que le mouvement associatif a convenu de mutualiser les efforts en faveur de la restauration de La Casbah à la lumière des recommandations de la rencontre internationale organisée récemment par le ministère de la Culture en coordination avec l'Unesco.

Racim C.

### RENDEZ-VOUS CULTURELS

**Institut Cervantès d'Alger**  
Jusqu'au 28 février 2018 :

Jusqu'au 28 février, découvrez «Artisans de La Casbah» à l'Institut Cervantès d'Alger, sis 9 Khelifa Boukhalfa Alger, à 18h, une exposition vente qui réunira une dizaine d'artistes et artisans dans les différents métiers qui ont fait la réputation du lieu mythique, cœur battant de la capitale algéroise.

**Seen Art Gallery (156, Lotissement El-Bina, Dély Ibrahim, Alger)**

Jusqu'au 25 février : Exposition intitulée «Hope in darkness» de l'artiste Hacem Drici.

**Salle El-Mouqarr (Alger)**  
Samedi 10 mars à 19h30 : Concert de Marc Lavoine.

L'entrée est sur réservation (2 places maximum) à l'adresse : chanssonfrancaisemarclavoine2018.alger@if-algerie.com

**Musée public national d'art moderne & contemporain d'Alger**

Jusqu'au 5 mars : 1<sup>er</sup> Salon du dessin d'Alger intitulé «Dessinez vos desseins».

## Renforcement de la coopération culturelle

### Le ministre de la Culture s'entretient avec une délégation française

Le renforcement de la coopération en matière d'organisation d'expositions d'arts plastiques en France et la conservation et la restauration du patrimoine culturel ont été au centre d'un entretien, tenu jeudi à Alger, entre le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi et une délégation fran-

çaise, indique un communiqué du ministère. Au cours de l'audience durant laquelle le ministre de la Culture a reçu le président du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), M. Jean-François Chougnat et le directeur de l'Institut national du patrimoine français (INP),

M. Philippe Barbat, il a été convenu de l'organisation d'expositions d'arts plastiques et «d'objets d'arts» en France, en coordination avec le MuCEM et l'INP, notamment dans les villes à forte concentration de la communauté algérienne. Les deux parties ont décidé d'œuvrer «ensemble à la mise en

place d'un cadre juridique à leur coopération et à leurs échanges culturels», soulignant la nécessité d'accorder une attention particulière à la formation dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel et de faire preuve de professionnalisme dans la gestion des musées.

Lors de son séjour en Algérie, la délégation française a visité plusieurs musées, sites archéologiques et instituts de formation, à l'instar du Musée de l'art moderne et contemporain (MAMA) et l'Ecole nationale de conservation et de restauration des biens culturels (ENCRBC).

R. C.

### Salle Ibn Zeydoun

#### Concert de chants populaires du Koweït à Alger

Une troupe de chants populaires du Koweït a animé, mercredi soir à Alger, une soirée artistique, offrant au public de la salle Ibn Zeydoun, un bouquet varié de chansons du patrimoine populaire de la région du Golfe. Cette troupe qui se produit pour la première fois en Algérie,

a présenté plusieurs genres musicaux répandus au Koweït et dans la région du Golfe. Créée il y a dix ans, la troupe artistique koweïtienne tend «à faire connaître l'art musical de la région à travers le monde», a indiqué Ali Abdallah, l'un des chanteurs du groupe qui précise

que ce concert a été organisé dans le cadre de la fête nationale du Koweït célébrée le 26 février de chaque année.

La troupe animera jeudi un 2<sup>e</sup> concert à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaih.

K. L.



## Rallye des «Béchariettes» Une trentaine de participantes au rendez-vous



**UNE TRENTAINE** de participantes prendront part le 3 mars prochain à la quatrième édition du rallye féminin d'automobiles «Béchariettes», prévue sur une distance de 18 km entre Béchar et Kenadza, a-t-on appris jeudi de la présidente de l'association locale pour la revivification du style patrimonial à Béchar.

«Cette manifestation sportive mécanique, organisée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme (8 mars) et à laquelle prendront part deux participantes issues de la wilaya de Tiemcen, vise à offrir des espaces festifs pour la célébration de cette journée mondiale à travers le sport, et promouvoir le produit touristique local», a précisé à M<sup>me</sup> Rabia Boughazi.

«Cette compétition sportive conviviale, exclusivement réservée aux femmes de diverses catégories d'âge, a pour but aussi de mettre en relief la nécessité du respect du code de la route, des règles saines de

conduite routière, et de la limitation de vitesse et l'ensemble des consignes et orientations en matière de circulation routière, et ce, avec l'aide et la contribution des services concernés, notamment la sûreté de wilaya», a-t-elle ajouté.

Des moyens humains et logistiques «importants» ont été mis en place par plusieurs secteurs d'activités pour le bon déroulement de ce rallye, selon M<sup>me</sup> Boughazi dont l'association active dans plusieurs domaines de sauvegarde des différents segments du patrimoine culturel et social de la wilaya de Béchar.

«La contribution concrète des célèbres groupes musicaux d'El-Ferda, Essed et Lemma a été très importante à l'organisation de ce rallye, prouvant une fois de plus la solidarité des artistes avec ce genre de manifestations sportives féminines», a souligné la présidente de l'association précitée, principale initiatrice de ce rallye depuis quatre années.

## Cyclisme/Grand Prix international d'Alger Hamza Yacine s'impose

**LE COUREUR** cycliste algérien Hamza Yacine (GS Pétroliers) a remporté la troisième étape de la 15<sup>e</sup> édition du Grand Prix international cycliste d'Alger (20-23 février), longue de 112,5 km sur un circuit fermé, disputée jeudi à Rouiba.

Le Belge Bille Gaetan (Sovac Natura4 Ever), vainqueur de la 1<sup>re</sup> étape à Souidania, conserve le maillot jaune de leader.

De leur côté, les Algériens Reguigui et Hamza Yacine gar-

dent eux aussi respectivement le maillot vert du meilleur sprinteur, et maillot blanc du meilleur espoir, alors que le maillot à pois du meilleur grimpeur est toujours sur les épaules de l'Espagnol Reguero Corral Gabriel, sociétaire de l'équipe Vib Sport de Bahrein.

Pour rappel, l'Algérien Abdellah Benyoucef du GS Pétroliers avait remporté le 14<sup>e</sup> Grand Prix international cycliste d'Alger 2017.

# Ligue I Mobilis (21<sup>e</sup> journée) Chaud derby à Alger

■ La capitale sera en effervescence aujourd'hui, avec la deuxième partie de la 21<sup>e</sup> journée de la Ligue I Mobilis, caractérisée par ce big derby qui opposera l'USM Alger au MC Alger, deux formations aux destins opposés.



Usmistes et Mouloudéens dans une empoignade qui promet

Par Mahfoud M.

**A**insi, les Usmistes sont dans une situation difficile avec une série de contre-performances, alors que le MCA est sur une belle lancée après avoir réussi le plein en Ligue des champions d'Afrique, alors qu'il carbure très bien en championnat. Le Doyen, qui vient d'arracher son ticket pour les seizièmes de finale de la Ligue des champions d'Afrique en dynamitant la formation congolaise de l'AS Otoho sur le score historique de (9/0), est sur une bonne lancée et souhaite tout donner pour s'assurer le succès lors de cette rencontre qui lui permettra de grignoter encore des places au classement général. Les Vert et Rouge sont conscients de ce qui les attend et sont dans le même temps décidés à l'emporter. Toutefois, les

Usmistes ne l'entendent certainement pas de cette oreille et feront tout pour s'imposer et se refaire une santé après une série de mauvais résultats qui ont jeté le trouble dans le club, ce qui a conduit à la révolte des supporters qui n'accepteront pas encore une autre défaite qui compliquerait davantage la situation de l'équipe qui doit sortir du tunnel dans lequel ils se trouvent. De son côté, la JS Saoura aura l'occasion de se reprendre lors de la réception du CR Belouizdad dans son ancre du stade du 20-Août de Béchar. Les Sudistes qui s'étaient inclinés sur le score de (3/0) face au PAC souhaitent se reprendre et s'imposer lors de ce match qui sera très important pour eux. Ils doivent aussi se méfier de cette formation belouizdadie qui souhaite revenir au moins avec le point du nul. L'Entente de Sétif qui est

revenue avec la qualification de son déplacement à Bangui en compétition africaine, aura un déplacement périlleux à effectuer en donnant la réplique à l'O Médéa. Celle-ci souhaite se sortir de la situation difficile qu'elle traverse et donc remporter les trois points. Enfin, le match des malclassés, verra l'USM Blida donner la réplique au DRB Tadjenant. Les Blidéens qui s'étaient inclinés sur le score de (4/1) face au NAHD veulent l'emporter pour garder leurs chances du maintien, mais leur adversaire du jour aura la même prétention aussi.

M. M.

**Le programme :**  
**Samedi 24 février 2018 :**  
OM-ESS (15)  
JSS-CRB (16h)  
USMB-DRBT (16)  
USMA-MCA (17)

## Trois matchs de la 22<sup>e</sup> journée avancés

**T**rois matchs de la 22<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 Mobilis ont été avancés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> mars pour permettre au CRB, à l'USMA et à l'ESS de préparer les seizièmes de finale aller des compétitions interclubs de la CAF, a indiqué jeudi la Ligue de

football professionnel (LFP). Les rencontres CR Belouizdad-O Médéa et US Biskra-USM Alger se joueront le 1<sup>er</sup> mars prochain alors que le match ES Sétif-CS Constantine aura lieu le 2 mars. Les autres rencontres de la 22<sup>e</sup> journée se

dérouleront les 9, 10 et 13 mars, précise la même source. D'autre part, l'instance chargée de la gestion de la compétition a avancé la rencontre USM Alger-ES Sétif de la 23<sup>e</sup> journée au 13 mars prochain à 17h00.

## Compétitions interclubs de la CAF

# Les équipes algériennes passent sans peine

**L**ES Sétif, le MC Alger et le CR Belouizdad, les trois équipes algériennes engagées au tour préliminaire des compétitions interclubs de la CAF, ont réussi à se qualifier pour les 16<sup>es</sup> de finale, dont les matchs se dérouleront en mars prochain avant la phase de poules. En Ligue des champions, l'ES Sétif, comme prévu, s'est facilement qualifiée aux dépens des Centrafricains du Real Bangui. Le représentant algérien, qui a éradiqué son adversaire il y a dix jours à Sétif (6-0), a réussi à imposer le nul vierge (0-0) au stade Barthélémy-Boganda de Bangui. Le vainqueur de l'édition 2014 affrontera au prochain tour les Ghanéens d'Aduana Stars

qui ont sorti les Libyens d'Al-Tahadi (0-1, 2-0). De son côté, le MC Alger, qui a renoué avec la Ligue des champions après plusieurs années d'absence, a infligé une véritable correction à une modeste formation congolaise de l'AS Otoho sur le score sans appel de 9-0 mercredi soir au stade 5-Juillet de la capitale dans des conditions climatiques très difficiles. L'attaquant Nekkache a été l'artisan majeur de ce large succès des Vert et Rouge avec un quadruple historique. Les hommes de Bernard Casoni peuvent désormais préparer sereinement le derby algérois contre leur rival de toujours l'USM Alger, aujourd'hui à 17h00 au stade olympique. En sei-

zièmes de finale de la prestigieuse compétition africaine des clubs, le MCA sera opposé à la formation nigériane du Ministère des Montagnes, du Feu et des Miracles (MFM) qui a réussi l'exploit de sortir les Maliens du Real Bamako (1-1, 1-0) pour leur première sortie africaine. Le club algérien aura l'avantage de jouer la manche retour à domicile (16-18 mars). En Coupe de la Confédération, le CR Belouizdad n'a pas éprouvé de difficultés face aux Maliens de Onze Créateurs. Après un nul (1-1) arraché au stade Modibo-Keita de Bamako, les Algériens se sont imposés (2-0) au stade du 20-Août-1955 d'Alger. Il aura fallu attendre la demi-heure de jeu

pour assister à la première véritable occasion des Belouizdadis. Coup franc de Bechou, buteur au match aller, repoussé par le poteau mais le défenseur Bouchar était au bon endroit pour pousser le cuir au fond des filets. Les Maliens tenteront en seconde mi-temps de revenir au score, notamment par Lamine Diakité qui hérita d'une passe lumineuse de Souleymane Dembélé, mais voit son tir stoppé par le gardien Salhi, qui évite l'égalisation à son équipe. Les tentatives maliennes vont s'avérer vaines jusqu'à ce que Lakroum mette son équipe à l'abri à la 70<sup>e</sup> minute en inscrivant le second but. Au prochain tour, le CRB affrontera les Zambiens

de Nkana, exemptés du tour préliminaire. Match aller à Alger pour les hommes de Rachid Taoussi dont l'objectif reste cependant le maintien en Ligue 1 Mobilis, ce qui passe déjà par un résultat positif aujourd'hui contre la JS Saoura à Béchar. L'USM Alger, second club algérien aligné en Coupe de la Confédération, était exempté du tour préliminaire. Demi-finalistes de la précédente édition de la Ligue des champions, les Usmistes affronteront les Congolais de l'AS Maniema en 1/16 de finale. Les Algérois se déplaceront au match aller (6-7 mars) avant d'accueillir leur adversaire au match retour à Alger (16-18 mars).



# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

## Vol à Sidi Aïch

### Deux malfaiteurs arrêtés

DEUX malfaiteurs ont été arrêtés par la brigade la police judiciaire de la sûreté de daïra de Sid Aïch au courant de la semaine dernière, selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

«Ce gang, dont les membres étaient encagoulés, a ciblé, de nuit, la marchandise appartenant à un magasin commercial. Il a dérobé plusieurs caisses neuves déposées devant le magasin, avec une répartition des rôles pour chaque membre», a précisé notre source. Les malfaiteurs ont utilisé un véhicule utilitaire de marque «Nissan» immatriculé à Boumerdès pour transporter les caisses. L'enquête menée par les éléments de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Sidi-Aïch a abouti à l'identification du propriétaire du véhicule qui a

reconnu avoir confié son véhicule pour transporter des marchandises interwilayas. Après quoi, les voleurs ont été identifiés à leur tour puis arrêtés. Il s'agit de B.B. âgé de 22 ans qui a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Les investigations lancées par les enquêteurs ont abouti à l'arrestation de son compère. Un dossier pénal a été élaboré à l'encontre des individus qui ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi-Aïch et ont été cités à comparaître pour «vol qualifié avec circonstance de la nuit et utilisation d'un véhicule». «Ils ont été condamnés à six mois de prison avec sursis et une amende de 50 000,00 DA», ajoute la même source.

H. C.

## Tiaret

### Récupération de 30 véhicules volés et trafiqués

LES SERVICES de la sûreté de wilaya de Tiaret ont réussi, depuis le début d'année dernière, à récupérer 30 véhicules volés et trafiqués, a-t-on appris jeudi. Le chef du service la police judiciaire, le commissaire Samir Guerrab a indiqué, lors d'une conférence de presse, que 21 sur les 41 véhicules volés à travers la wilaya ont été récupérés en 2017 et dernièrement neuf autres trafiqués et faisant l'objet de falsification de documents et de dossiers de base par des réseaux internationaux spécialisés. Les neuf véhicules récupérés dernièrement font partie de 50 constituant des affaires enregistrées par les parquets des wilayas de Chlef, Boumerdès et Blida pour être élucidées. Le chef de sûreté de wilaya de Tiaret, le commissaire divisionnaire Abdelhamid Fodhil,

a souligné que ses services ont été renforcés dans le cadre du développement des moyens et des méthodes d'enquêtes dans des affaires liées au vol de voitures dont trois véhicules dotés d'appareil de lecture automatique de plaques d'immatriculation, de caméras et de bases de données permettant de déterminer la position de la voiture recherchée à travers le territoire national.

L'appareil dispose d'une capacité d'inspection de 30 000 véhicules/jour.

Le même responsable a également fait savoir que ses services ont été dotés d'un nombre considérable de plaques d'immatriculation permettant aux policiers de contrôler la situation sur les routes avec facilité et de gagner du temps.

Samah Y.

## Tamanrasset et In Guezzam

### Deux contrebandiers arrêtés

DEUX contrebandiers ont été arrêtés jeudi à Tamanrasset et In Guezzam par des détachements de l'Armée nationale Populaire qui ont saisi une arme et des denrées alimentaires, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté, le 22 février 2018 lors d'opérations distinctes menées à Tamanrasset et In Guezzam, deux contrebandiers et saisi un pistolet automatique avec chargeur, 2 véhicules tout-terrain, 7 motocyclettes et 12 tonnes de denrées alimentaires», précise la même source.

Un autre détachement «a intercepté à Bordj Badji Mokhtar 13 orpailleurs et saisi 25 marteaux piqueurs, 15 groupes

électrogènes et undécteur de métaux», ajoute le MDN. H. Y.

## Réalisateur de télévision

### Décès de Abdelhak Benamar

LE RÉALISATEUR de télévision Abdelhak Benamar est décédé jeudi soir à Alger, à l'âge de 79 ans, a-t-on appris auprès de ses proches. Le défunt qui a rejoint l'Entreprise de la télévision algérienne en 1963, a réalisé de nombreux programmes télévisés dont l'émission «Sabahiet».

L'enterrement du défunt a eu lieu hier après la prière du Dohr au cimetière de Gardi.

R. C.

## L'acteur Gérard Depardieu va s'installer en Algérie



Loumis

Djalou@hotmail.com

## Collecte des ordures ménagères à Béjaïa

### Trois entreprises suspendent leurs prestations faute de paiement

Les ordures ménagères s'entassent dans certains quartiers de la commune de Béjaïa. Et pour cause, trois entreprises privées, engagées par l'APC depuis plusieurs années durant le mandat précédent, ont décidé de suspendre la collecte des déchets ménagers depuis quelques jours afin de réclamer leurs honoraires.

Par Hocine Cherfa

«Cela fait maintenant plus de huit mois que nous n'avons reçu aucun sou de l'APC de Béjaïa et n'arrivons plus à payer nos employés et nos charges. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de provoquer un arrêt de travail afin d'attirer l'attention de la nouvelle équipe aux commandes de l'APC pour nous payer nos prestations effectuées durant les huit mois précédents», a laissé entendre sur radio Soummam, mercredi dernier, un responsable de l'une des entreprises concernées. Il faut rappeler que ces entreprises ont été engagées par l'équipe sortante pour renforcer la régie communale en ce qui concerne la col-

lecte des déchets ménagers, mais sans engagement écrit et sans un ordre de service ou un contrat, comme l'a expliqué le vice-président de l'APC de Béjaïa, chargé de l'hygiène et de l'environnement, Rachid Mansouri à la radio. C'est la cause à l'origine du non paiement de ces entreprises. Et d'ajouter : «Elles ont été engagées par l'ancienne équipe de l'APC sans l'établissement d'aucun contrat ni document officiel». Il dira ensuite que «le CF a refusé de valider leur paiement». Cependant, il a indiqué que «l'APC a débloqué de l'argent pour payer les prestations effectuées durant les trois mois précédents». Autrement dit, depuis l'arrivée de la nouvelle équipe aux commandes de l'APC. Le

responsable du service hygiène et environnement à l'APC de Béjaïa a tenté aussi de les rassurer, déclarant que l'APC fera toujours appel à eux après la création d'un EPIC pour la collecte et la gestion des déchets ménagers, puisqu'ils ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'avenir de leur partenariat et de leurs plans de charge suite à cette décision. Le responsable a demandé à ces entreprises de patienter afin de trouver une solution pour régulariser leur situation financière, comme il les a invités à reprendre leur travail. Enfin, cet arrêt de travail a perturbé fortement la collecte des ordures au niveau des quartiers du chef-lieu de wilaya.

H. C.

## Mustapha Guitouni :

### «La révision de la loi sur les hydrocarbures entamée»

LE MINISTÈRE de l'Energie a entamé la révision de la loi sur les hydrocarbures, avec l'introduction de mesures législatives et fiscales «attractives» pour les investisseurs, a annoncé, vendredi à Oran, le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni. Intervenant à l'occasion de l'ouverture de la 10<sup>e</sup> Conférence du renouvellement du syndicat de Sonatrach, M. Guitouni a indiqué que son département a entamé la révision de la loi sur les hydrocarbures qui sera enrichie par des mesures pour attirer les investisseurs et les détenteurs de nouvelles technologies. «Ces nouvelles mesures permettront d'attirer les investisseurs dans le but de renforcer

l'exploitation de ressources pétrolières», a-t-il souligné, ajoutant que l'objectif final est de «développer l'économie du pays, répondre aux besoins nationaux et créer des postes d'emploi». Cette rencontre qui a réuni les syndicalistes des différents secteurs des hydrocarbures, a vu la participation du P-DG du groupe Sonatrach, Abdelmoumen Ould Keddour, le P-DG du groupe Sonelgaz Mohamed Arkab, le SG de l'UGTA Abdelmadjid Sidi Said, le SG du syndicat national de Sonatrach Djerroud Khellaf ainsi que le SG de la Fédération nationale des travailleurs du pétrole, du gaz et de la chimie Hammou Touahri.

Halim N./APS